

# INFORUP

LE BULLETIN D'INFORMATION D'EURODOM

SEMAINE DU 12 AU 16 AVRIL 2021



## SOMMAIRE

**RSA** - LES FILIÈRES DES DOM MOBILISENT LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LEURS ÉLUS AU SUJET DU RÉGIME SPÉCIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT (RSA)

**AGRICULTURE** - LE COMMISSAIRE À L'AGRICULTURE, JANUSZ WOJCIECHOWSKI, PRÉSENTE LE PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'AVENIR DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE DEVANT LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPÉEN

**POST-COTONOU** - CONCLUSION DES NÉGOCIATIONS SUR UN NOUVEL ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE GROUPE AFRIQUE-CARAÏBES-PACIFIQUE

**COMMERCE INTERNATIONAL** - LE RESPONSABLE EUROPÉEN DU RESPECT DES RÈGLES DU COMMERCE, DENIS REDONNET, PRÉCISE LES MODALITÉS DU NOUVEL INSTRUMENT ANTI-COERCITION DE L'UNION EUROPÉENNE

**BREXIT** - LES DÉPUTÉS EUROPÉENS DES COMMISSIONS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL RECOMMANDENT L'APPROBATION DE L'ACCORD COMMERCIAL ET DE COOPÉRATION CONCLU ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE ROYAUME-UNI

## **RSA - LES FILIÈRES DES DOM MOBILISENT LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LEURS ÉLUS AU SUJET DU RÉGIME SPÉCIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT (RSA)**

Le lundi 12 avril, les filières de l'élevage, de l'agro-transformation et de la provenderie des Outre-mer ont adressé un courrier au Président de la République afin de réitérer leur demande de revalorisation du plafond du Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) de 26,9 millions d'euros à 35 millions d'euros par an (soit une augmentation de 30%).

En effet, les professionnels souhaitent que cette revalorisation figure parmi les demandes prioritaires de la France au sein du Conseil de l'UE, en vue des nouvelles réunions de négociations interinstitutionnelles (trilogues) à venir sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC 2023-2027).

Les filières ont également sollicité le soutien de leurs parlementaires et de leurs élus locaux

respectifs en faveur de cette demande.

Pour rappel, depuis le début des négociations relatives à la réforme de la PAC post-2020, les filières agricoles ultramarines se sont mobilisées dans le but d'obtenir le rehaussement du plafond du RSA, inchangé depuis 2013. Cela est nécessaire notamment pour accompagner la hausse des besoins en céréales pour produire localement des aliments pour bétail, afin de soutenir le développement de l'élevage et contribuer ainsi à la souveraineté alimentaire de nos territoires.

Les prochaines réunions de trilogues au sujet du règlement OCM (Organisation commune des marchés, portant modifications au règlement POSEI) sont prévues pour les 21 et 29 avril prochains. La question du plafond du RSA devrait être abordée durant le trilogue du 29 avril.

## **AGRICULTURE - LE COMMISSAIRE À L'AGRICULTURE, JANUSZ WOJCIECHOWSKI, PRÉSENTE LE PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'AVENIR DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE DEVANT LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPÉEN**

Mercredi 14 avril, le commissaire européen à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski a présenté le nouveau plan d'action de la Commission européenne pour l'avenir de l'agriculture biologique dans l'UE devant la commission de l'Agriculture du Parlement européen (COM AGRI).

Ce plan d'action, qui devrait entrer en vigueur d'ici le début de l'année prochaine, s'inscrit dans la Stratégie "Farm to Fork". Cette dernière prévoit notamment la réduction du recours aux engrais, aux pesticides et aux antimicrobiens.

Ces objectifs de réduction, que le commissaire qualifie d'ambitieux, devront contribuer à atteindre une surface en agriculture biologique représentant

25% de la surface agricole totale de l'Union européenne d'ici à 2030. Aujourd'hui, seul 8,3% de la surface agricole européenne est en agriculture biologique.

Le plan d'action a pour objectif de permettre aux agriculteurs d'effectuer la transition vers l'agriculture biologique en garantissant une concurrence équitable pour les agriculteurs, tout en prévenant la fraude et en préservant la confiance des consommateurs.

Janusz Wojciechowski a indiqué que la Politique agricole commune (PAC) comportera des soutiens financiers importants pour permettre aux agriculteurs d'effectuer cette transition. De même, le programme Horizon Europe, en faveur de la recherche et l'innovation, ainsi que les programmes de promotion de l'agriculture seront utilisés pour appuyer la transition vers l'agriculture biologique.

Le commissaire à l'Agriculture a présenté le contenu du plan d'action qui se compose de 23 actions, articulées autour de trois axes :

*- Axe 1 : alimentation et produits biologiques pour tous ; stimuler la demande et assurer la confiance des consommateurs.*

Plusieurs actions sont proposées par la Commission européenne afin de stimuler la demande, préserver la confiance des consommateurs et faire en sorte que les citoyens se tournent davantage vers les produits biologiques. Ces actions prévoient principalement d'informer le consommateur et de promouvoir la production biologique.

Selon le plan d'action, une consommation croissante de produits issus de l'agriculture biologique aura pour effet d'encourager les agriculteurs à se convertir.

*- Axe 2 : en route vers 2030 : stimuler la conversion et renforcer l'ensemble de la chaîne de valeur.*

Le plan d'action prévoit une augmentation du soutien financier destiné à la production biologique. À l'heure actuelle, environ 1,8 % de la PAC (7,5 milliards d'euros) est consacré au soutien de l'agriculture biologique.

Le commissaire à l'Agriculture a ainsi rappelé que la future PAC comportera des programmes écologiques afin d'encourager les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles bénéfiques pour le climat, la biodiversité et l'environnement. Ces programmes écologiques seront financés par un budget de 38 à 58 milliards d'euros pour la période 2023-2027, en fonction du résultat des négociations sur la PAC.

*- Axe 3 : le bio montre l'exemple : améliorer la contribution de l'agriculture biologique à la durabilité.*

En termes de durabilité, le plan d'action se concentre sur l'amélioration du bien-être animal, la garantie de la disponibilité de semences biologiques, la réduction de l'empreinte carbone du secteur et la réduction au minimum de l'utilisation des matières plastiques, de l'eau et de l'énergie.

Pour aller vers cette amélioration, la Commission européenne envisage d'augmenter le financement de la recherche et de l'innovation au sein du programme Horizon Europe pour les domaines de

l'agriculture, de l'alimentation, de la sylviculture et du développement des zones rurales.

Les eurodéputés de la COM AGRI ont réservé un accueil prudent à ce plan d'action, arguant de la nécessité de trouver des débouchés pour les produits issus de l'agriculture biologique et mettant en garde contre les dangers de la concurrence des pays tiers.

Paolo De Castro (Italie, groupe S&D) et Herbert Dorfmann (Italie, groupe PPE) ont insisté sur la nécessité de mobiliser les secteurs de la restauration collective. Ces deux députés européens ont appuyé le fait qu'il sera essentiel de fournir les moyens aux collectivités locales d'accompagner cette recherche de débouchés pour les produits issus de l'agriculture biologique.

Irène Tolleret (France, groupe Renew) a qualifié "*d'inadmissible*" que la Commission européenne autorise des pays tiers à exporter des produits bio

traités avec des pesticides interdits par la législation européenne. Elle conclut qu'il s'agit d'une concurrence déloyale mais également d'une tromperie du consommateur.

Alvaro Amaro (Portugal, groupe PPE) a également rappelé qu'une augmentation de la surface agricole biologique aura pour effet de diminuer la productivité. Il s'est dit inquiet que des importations depuis des pays tiers viennent combler ce déficit de production car ces produits importés répondent à des critères nettement moins stricts que ceux de l'Union européenne, y compris en agriculture conventionnelle.

Gilles Lebreton (France, groupe ID) s'est également dit préoccupé par ce risque de concurrence des pays tiers qui ne sont pas soumis aux mêmes niveaux d'exigence que les agriculteurs européens.

## POST-COTONOU - CONCLUSION DES NÉGOCIATIONS SUR UN NOUVEL ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE GROUPE AFRIQUE-CARAÏBES-PACIFIQUE

Le jeudi 15 avril, les deux négociateurs en chef, la commissaire européenne aux Partenariats internationaux, Jutta Urpilainen, et le ministre des Affaires étrangères du Togo, Robert Dussey, ont paraphé le nouvel accord de partenariat entre l'Union européenne et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), marquant la conclusion des négociations pour un accord post-Cotonou. Le futur accord fixe le cadre de la coopération

politique, économique et sectorielle entre les deux parties pour les vingt prochaines années.

Désormais, l'application provisoire et la conclusion de cet accord doivent être soumises à l'approbation du Conseil de l'Union européenne sur proposition de la Commission européenne. Le Conseil ne pourra se prononcer sur la conclusion de cet accord qu'après l'approbation du Parlement européen. L'accord devrait ainsi être signé au second semestre 2021 avant son entrée en vigueur,

sous réserve de l'accomplissement de l'ensemble des procédures internes des deux parties.

L'accord se compose à la fois d'un socle commun applicable à tous les membres ACP et de trois protocoles régionaux spécifiques axés sur les besoins de chaque région. Les domaines communs sont les suivants : les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance au sein de sociétés axées sur les personnes et fondées sur les droits ; la paix et la sécurité ; le développement humain et social ; la viabilité environnementale et le changement climatique ; la croissance et le développement économiques durables et inclusifs, ainsi que la migration et la mobilité.

## COMMERCE INTERNATIONAL - LE RESPONSABLE EUROPÉEN DU RESPECT DES RÈGLES DU COMMERCE, DENIS REDONNET, PRÉCISE LES MODALITÉS DU NOUVEL INSTRUMENT ANTI-COERCITION DE L'UNION EUROPÉENNE

Le mercredi 14 avril, la commission du Commerce international du Parlement européen (COM INTA) invitait Denis Redonnet, responsable européen du respect des règles du commerce, pour un échange de vues sur le nouvel instrument de l'Union européenne destiné à décourager et à contrer les mesures coercitives des pays-tiers.

La Commission européenne s'est engagée à présenter ce nouvel outil d'ici à la fin de l'année 2021 pour permettre à l'Union européenne d'appliquer des restrictions au commerce ou à l'investissement à l'égard de pays-tiers qui ne respecteraient pas les règles du commerce.

Denis Redonnet a indiqué aux députés européens que la première évaluation d'impact sur ce nouvel

instrument était finalisée et qu'une consultation publique était ouverte jusqu'au 15 juin 2021.

En ce qui concerne les accords de partenariat économique (APE) en vigueur, qui faisaient partie du volet « Commerce » de l'accord de Cotonou, ils sont autonomes et restent valables. Le nouvel accord assurera le lien avec les APE.

*Le communiqué de presse de la Commission européenne est disponible en [cliquant ici](#).*

*Le texte complet du nouvel accord de partenariat entre l'Union européenne et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) est disponible en [cliquant ici](#).*

instrument était finalisée et qu'une consultation publique était ouverte jusqu'au 15 juin 2021.

Il a également insisté sur la nécessité de disposer de contre-mesures coercitives qui peuvent être facilement et rapidement mises en œuvre. L'outil doit pouvoir gérer toutes les formes de mesures coercitives et être proportionnel au dommage. Il a précisé que le dispositif ne serait utilisable qu'en cas d'action coercitive d'un pays-tiers, et non à titre préventif.

De nombreux députés européens ont demandé l'accélération de la procédure et des réponses sur les questions d'extraterritorialité. Sur ce dernier point, Denis Redonnet a indiqué que la

Commission n'avait pas encore décidé si l'instrument pourrait être mobilisé.

Le président de la COM INTA, Bernd Lange (Allemagne, groupe S&D), a insisté sur la nécessité d'intégrer la loi de blocage dans un instrument anti-coercition plus vaste. La loi de blocage protège les opérateurs européens contre les sanctions extraterritoriales.

## **BREXIT - LES DÉPUTÉS EUROPÉENS DES COMMISSIONS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL RECOMMANDENT L'APPROBATION DE L'ACCORD COMMERCIAL ET DE COOPÉRATION CONCLU ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE ROYAUME-UNI**

Après avoir reporté une première fois la décision d'acter une date pour l'approbation de l'accord commercial et de coopération conclu avec le Royaume-Uni, les présidents des groupes politiques du Parlement européen ont finalement donné leur accord en début de semaine pour la ratification.

Les députés européens membres de la commission des Affaires étrangères (COM AFET) et de la commission du Commerce international (COM INTA) se sont donc réunis le 15 avril et ont voté en faveur de l'approbation de l'accord. Par 108 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, les députés ont ainsi approuvé la proposition des rapporteurs Andreas Schieder (Autriche, groupe S&D) et Christophe Hansen (Luxembourg, groupe PPE), et recommandent à l'ensemble du Parlement européen d'approuver le traité.

Conclu le 24 décembre 2020 et signé le 30 décembre 2020 pour encadrer la relation future

En outre, la députée européenne Marie-Pierre Vedrenne (France, groupe Renew Europe) a insisté sur la nécessité de ne pas retarder l'adoption de ce nouvel outil. Elle indique que la Commission recevra le soutien du Parlement européen mais que cet instrument devrait voir le jour dès l'automne

entre l'Union européenne et le Royaume-Uni à la suite du Brexit, l'accord s'applique depuis le 1er janvier 2021 à titre provisoire, en attendant sa ratification. Pour rappel, le Royaume-Uni a perdu tous ses droits et obligations liés à son ancien statut d'État membre de l'Union européenne. Le pays est ainsi devenu un marché distinct du marché européen.

Désormais, la Conférence des présidents du Parlement européen, composée des chefs des groupes politiques et du président du Parlement, doit se réunir le 22 avril pour ajouter le texte à l'ordre du jour de la prochaine session plénière qui débutera le 26 avril. Il convient de noter que si le texte n'est pas ratifié avant le 30 avril par le Parlement européen, il sera déclaré caduc.

En outre, les Britanniques ont indiqué qu'ils répondront seulement en mai à la mise en demeure de l'Union européenne sur le protocole irlandais à propos de la décision unilatérale du Royaume-Uni

de décaler les contrôles sanitaires et phytosanitaires entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord.

Le jeudi 15 avril, Maroš Šefčovič, vice-Président de la Commission européenne chargé des Relations interinstitutionnelles et de la Prospective a également rencontré David Frost, chargé des relations avec l'Union européenne au sein du gouvernement britannique, dans le but de trouver des solutions communes sur le protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord. Maroš Šefčovič a

principalement insisté sur la mise en œuvre du protocole, qui ne doit laisser aucune place à l'action unilatérale. Ils n'ont cependant pas réussi à s'accorder sur un communiqué commun.

Les discussions sur les contrôles douaniers devraient s'intensifier au cours des prochaines semaines. De leur côté, les autorités nord-irlandaises ont annoncé que les infrastructures destinées aux contrôles douaniers et sanitaires ne seraient prêtes qu'en 2023.



**AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES**  
**SEMAINE DU 19 AU 23 AVRIL 2021**


	COMMISSION EUROPÉENNE	PARLEMENT EUROPÉEN	CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET CONSEIL EUROPÉEN	AUTRES ÉVÉNEMENTS
<b>Lundi</b> <b>19.04</b>	<p><b>Commission de la Pêche (COM PECH) :</b></p> <p>Adoption des rapports suivants :  <i>Atteindre les objectifs de l'obligation de débarquement ;</i>  <i>Une nouvelle approche de la stratégie maritime pour la région atlantique ;</i>  <i>Une stratégie «De la ferme à la table» pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement.</i></p> <p>Exposé de la Commission européenne :  <i>Établissement des mesures de gestion, de conservation et de contrôle applicables à la zone de compétence de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)</i></p>		<p><b>Comité Spécial Agriculture (CSA) :</b></p> <p>Paquet de réforme de la PAC pour l'après-2020 ;</p> <p>Préparation de la visio-conférence informelle des ministres de l'Agriculture du 26 avril :            Situation du marché &amp; Mise à jour de l'étude du JRC de 2016 sur les effets économiques cumulés des négociations commerciales en cours et à venir sur le secteur agricole de l'UE</p>	
<b>Mardi</b> <b>20.04</b>			<p><b>Conseil des affaires générales (CAG) :</b></p> <p>Conférence sur l'avenir de l'Europe</p>	
<b>Mercredi</b> <b>21.04</b>				
<b>Jedi</b> <b>22.04</b>		<p><b>Commission du Développement régional (COM REGI):</b></p>		



		<p>Décision octroi de mer:                  Approbation de l'application de la procédure simplifiée sans amendement</p> <p><b>Commission de l'Agriculture et du Développement rural (COM AGRI):</b></p> <p>État des lieux des trilogues relatifs à la réforme de la PAC 2023-2027</p>		
<b>Vendredi</b> <b>23.04</b>				

*Votre InfoRup a été élaboré par l'équipe d'Eurodom.*

*Retrouvez toutes les éditions précédentes de l'InfoRup sur le site d'EurodomBlog !*

*Pour toute information complémentaire, contactez-nous sur [contact@eurodom.org](mailto:contact@eurodom.org)*